

## **Pavillon Patricia Mackenzie**

### **États financiers au 31 mars 2022**

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>2 - 4</b>
<b>États financiers</b>	
<b>Revenus, dépenses et actif net</b>	<b>5</b>
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>6</b>
<b>Situation financière</b>	<b>7</b>
<b>Notes complémentaires</b>	<b>8 - 12</b>

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

Aux administrateurs de  
Pavillon Patricia Mackenzie

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Pavillon Patricia Mackenzie (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des revenus, dépenses et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Brant Thornton S.E. N.C.R.L.<sup>1</sup>*

Montréal  
Le 21 juin 2022

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117472

**Pavillon Patricia Mackenzie**  
**Revenus, dépenses et actif net**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Revenus de séjour	92 992	78 214
Subventions (note 7)	1 599 444	1 372 729
Dons de Mission Old Brewery (note 8)	261 335	683 793
Dons d'organismes partenaires		75 000
	<u>1 953 771</u>	<u>2 209 736</u>
<b>Dépenses</b>		
Salaires et charges sociales	1 179 320	1 347 646
Nourriture et aide directe	121 133	114 040
Loyer versé à Mission Old Brewery	13 200	12 000
Dépenses relatives à l'immeuble	142 893	167 609
Honoraires professionnels	19 275	8 058
Frais administratifs et de bureau	22 998	32 245
Créances douteuses	6 120	1 382
Service de buanderie	8 713	43 054
Dépenses redistribuées par Mission Old Brewery	439 958	423 428
	<u>1 953 610</u>	<u>2 149 462</u>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b>161</b>	<b>60 274</b>
Actif net (négatif) au début	51 696	(8 578)
Actif net à la fin	<u>51 857</u>	<u>51 696</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Pavillon Patricia Mackenzie**  
**Flux de trésorerie**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	161	60 274
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	<u>139 883</u>	<u>(60 254)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>140 044</u>	<u>20</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Avances à Mission Old Brewery et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(140 000)</u>	<u>-</u>
Augmentation nette de l'encaisse	44	20
Encaisse au début	<u>9 327</u>	<u>9 307</u>
Encaisse à la fin	<u>9 371</u>	<u>9 327</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Pavillon Patricia Mackenzie**  
**Situation financière**  
 au 31 mars 2022

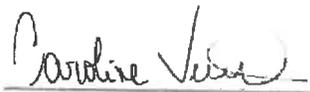
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	9 371	9 327
Subventions à recevoir (note 5)	44 503	135 296
Avances à Mission Old Brewery, sans intérêt	140 000	
Montants divers à recevoir	3 744	2 392
Frais payés d'avance	34 125	26 098
	<u>231 743</u>	<u>173 113</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	99 015	89 479
Subvention à rembourser	42 589	
Subventions perçues par anticipation (note 6)	38 282	31 938
	<u>179 886</u>	<u>121 417</u>
<b>ACTIF NET</b>	<u>51 857</u>	<u>51 696</u>
	<u>231 743</u>	<u>173 113</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

## **Pavillon Patricia Mackenzie**

### **Notes complémentaires**

au 31 mars 2022

---

#### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué le 6 mars 2006 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de venir en aide aux femmes sans abri. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

#### **2 - MODIFICATIONS COMPTABLES**

Le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'organisme a appliqué les modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et au chapitre 4460, « Informations à fournir sur les opérations entre apparentés par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ces modifications visent à fournir des recommandations additionnelles sur le traitement comptable des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Les modifications exigent que les actifs financiers créés ou acquis et que les passifs financiers émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés soient évalués initialement au coût, à l'exception de certains instruments spécifiques qui sont évalués initialement à la juste valeur. Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans de telles circonstances dépendra du fait que l'instrument financier soit assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue dans le cadre de l'opération.

Les modifications exigent généralement que les actifs et les passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés soient ultérieurement évalués selon la méthode du coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur.

Les modifications donnent des indications supplémentaires sur la façon d'évaluer la perte de valeur d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés, évalué ultérieurement selon la méthode du coût.

Les modifications exigent également qu'un organisme comptabilise l'effet de l'abandon d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés ou de l'extinction d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés aux résultats ou selon la méthode comptable retenue pour comptabiliser les apports.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, ont été appliquées rétrospectivement en tenant compte de certains allègements.

## **Pavillon Patricia Mackenzie**

### **Notes complémentaires**

au 31 mars 2022

---

#### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

##### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### **Actifs et passifs financiers**

###### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés. Les actifs et les passifs financiers et l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

###### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans les cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

**Pavillon Patricia Mackenzie**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2022

**3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Constatation des revenus**

*Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

*Revenus de séjour*

Les revenus de séjour sont constatés à titre de revenus conformément à l'entente entre les parties lorsque le lit est occupé, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement de celui-ci est raisonnablement assuré.

*Subventions*

Les revenus de subventions sont constatés lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, que le recouvrement est raisonnablement assuré et que les conditions liées aux subventions sont remplies. Les subventions perçues par anticipation sont constituées de subventions du ministère de la Santé et des Services sociaux et sont inscrites aux revenus selon la durée de l'entente.

**Opérations entre apparentés**

Les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

**4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Subventions à recevoir	90 793	(90 354)
Montants divers à recevoir	(1 352)	2 588
Frais payés d'avance	(8 027)	(1 453)
Comptes fournisseurs et charges à payer	9 536	11 513
Subvention à rembourser	42 589	
Subventions perçues par anticipation	6 344	17 452
	<u>139 883</u>	<u>(60 254)</u>

## Pavillon Patricia Mackenzie

### Notes complémentaires

au 31 mars 2022

#### 5 - SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2022	2021
	\$	\$
Subventions d'Emploi et Développement social Canada (VCS)	17 724	78 582
Subventions du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	4 439	37 424
Subvention du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	2 790	2 790
Subventions du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec		5 000
Subvention de la Ville de Montréal	19 550	11 500
	<u>44 503</u>	<u>135 296</u>

#### 6 - SUBVENTIONS PERÇUES PAR ANTICIPATION

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	31 938	14 486
Encaissement au cours de l'exercice et subvention à recevoir au 31 mars 2022	70 000	108 000
Montant constaté à l'état des revenus et dépenses	(63 656)	(90 548)
Solde à la fin	<u>38 282</u>	<u>31 938</u>

Les subventions perçues par anticipation représentent des ressources non utilisées qui sont destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement du prochain exercice.

#### 7 - SUBVENTIONS

	2022	2021
	\$	\$
Subventions d'Emploi et Développement social Canada (VCS)	374 653	477 821
Subventions du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	1 082 773	777 058
Subvention du Secrétariat à la condition féminine	59 718	34 000
Subvention du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	32 850	32 850
Subventions du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec		5 000
Subvention de la Ville de Montréal	49 450	46 000
	<u>1 599 444</u>	<u>1 372 729</u>

#### 8 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Mission Old Brewery, l'entité détenant le contrôle de l'organisme, soutient les activités de celui-ci. Cet appui est comptabilisé à titre de dons de Mission Old Brewery à l'état des revenus et dépenses.

**Pavillon Patricia Mackenzie**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2022

---

**9 - RISQUES FINANCIERS**

**Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les subventions à recevoir et les montants divers à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Mission Old Brewery fournit les fonds nécessaires à l'organisme.